

Déposer un recours

Vous êtes insatisfait. Vous souhaitez déposer un recours. La procédure à suivre s'effectue en 3 étapes.

Déposez d'abord une réclamation écrite auprès de votre agence locale RESE. Notre service de relations Clientèle étudiera votre demande et vous donnera une réponse.

La réponse que nous vous avons apportée ne vous satisfait pas. Faites une nouvelle réclamation écrite auprès de notre service de relations Clientèle en mettant en avant les nouveaux éléments qui appuient votre recours.

La réponse de nos services ne vous satisfait toujours pas. Vous pouvez alors saisir le médiateur.



RESE

131 cours Genêt - CS

30551

17119 SAINTES Cedex